

# Bulle d'AIRE

L'AIRE vous propose tous les deux mois un journal à la fois ludique et informatif

## Bonne route Marion...

C'était en mars 2015, une frêle jeune fille aux cheveux blonds se présente à l'accueil des Familles de l'Association AIRE pour accomplir du bénévolat et découvrir le milieu carcéral.

Très vite Marion a repéré que certaines familles accueillies ne maîtrisaient pas la lecture et l'écriture. Dans le cadre de sa 1<sup>ère</sup> année de formation d'Assistante de Service Social à l'IRTS (Institut Régional des Travailleurs Sociaux) de POITIERS), elle est amenée à réaliser des travaux pratiques. C'est tout naturellement qu'elle choisit de chercher à adapter les informations de l'Association à un public en situation d'illettrisme. Cela se concrétise par un affichage illustré des principaux services que peut proposer l'Association, mais aussi par l'ajout de pictogrammes sur la feuille de linge qui sera validée par l'Administration Pénitentiaire en 2016. Sa maîtrise de l'informatique lui permet d'effectuer avec brio la mise en page du journal *Bulle d'AIRE* et l'illustration de la plaquette de l'Association.

## Filmer le travail

À l'occasion du festival international de films documentaires « Filmer le Travail » qui a lieu chaque année à Poitiers, un groupe de personnes détenues a été sélectionné afin de constituer un jury dans le cadre de la compétition des courts-métrages.

Ce jury, encadré par un réalisateur membre du festival et par l'animatrice socio-culturelle du C.P., a été accompagné dans la visualisation des films et dans leurs délibérations. Ce projet de groupe a permis aux participants.es de travailler leur esprit critique et de promouvoir l'éducation à l'image. Une capsule audio de leurs ateliers a été enregistrée et diffusée lors de la remise des prix.

Pour cette édition qui s'est déroulée au cinéma le TAP Castille à Poitiers du 17 au 26 février, les personnes détenues sélectionnées ont regardé pendant six jours quelques courts métrages choisis pour le festival.

C'est le film *Quand je vous caresse* qui a reçu le plus de suffrages (tous les jurés n'étaient pas unanimes) et obtenu le prix du jury des personnes détenues. Nul doute que ce fut un grand moment d'émotion pour les deux personnes qui ont obtenu une permission de sortir pour remettre le « prix des détenus » au court-métrage lauréat, lors de la cérémonie de clôture de cet évènement le 25 février.

Alors qu'elle est en 3<sup>ème</sup> année de formation, Marion demande à entreprendre un stage de 6 mois au sein de l'Association. Elle s'investit pleinement dans les activités organisées, en essayant d'y apporter de la nouveauté, notamment pour la prise des photos au parloir. Elle n'hésite pas à prendre des initiatives, en lien avec la Présidente de l'Association, pour dynamiser l'équipe des bénévoles. Puisque le poste d'A.S.S. se trouve vacant et que Marion valide son diplôme d'A.S.S. en juin 2018, c'est sans hésiter que l'Association lui propose un CDI à temps partiel qu'elle accepte. Le 1<sup>er</sup> juillet elle prend ses fonctions au service des familles et va vivre sa mission avec un dévouement et un professionnalisme qui feront l'unanimité. C'est avec regret que nous la laissons partir pour d'autres horizons (et un CDI à temps plein).

Marion, nous n'oublierons pas ton sourire, ta gentillesse, ton enthousiasme, ta discrétion, ta disponibilité et ta compétence. Tout ce que tu as apporté à l'Association qui te redit un grand MERCI continuera de la faire vivre. Existe-t-il un sosie de Marion ? Ce qui est sûr c'est que l'Association fait de son mieux pour que le poste qu'elle quitte soit occupé au plus vite...

# Le saviez-vous ?

**LE QUARTIER DE SEMI-LIBERTE (Q.S.L.)** est une mesure d'aménagement de peine qui doit permettre une réadaptation progressive à la vie en société, dans un cadre plus contraignant qu'une libération conditionnelle, car la personne reste détenue, avec des horaires aménagés en fonction de son projet d'insertion.

Depuis 2012, il existe un quartier de semi-liberté qui peut accueillir des personnes détenues au Centre Pénitentiaire de Vivonne. Il se situe au 209 rue du Faubourg du Pont-Neuf à Poitiers, dans l'ancienne Maison d'Arrêt qui fut restaurée.

Le fonctionnement de la structure est essentiellement liée à la poursuite d'une formation ou d'une activité professionnelle en semi-libre. Chaque jour, une fois l'activité terminée, la personne en semi-liberté regagne le Q.S.L. dans lequel elle est écrouée. Elle doit respecter des obligations fixées par le Juge de l'Application des Peines (J.A.P.) ; horaires de sortie et de retour, présence au travail, indemnisation des victimes.

En soirée des activités peuvent être proposées, parfois avec la participation d'intervenants extérieurs. Il n'y a pas de parloir pour les personnes en semi-liberté qui restent sous la surveillance du personnel pénitentiaire de l'établissement de rattachement. Tout au long de la mesure, le « semi-libre » est suivi par le SPIP qui veille au respect des obligations et rend compte au J.A.P. du déroulement de la mesure.

Peuvent bénéficier du Q.S.L. :

- Les personnes détenues condamnées à 1 ou plusieurs peines, dont la durée totale n'excède pas 2 ans (1 an en cas de récidive), ou dont le reliquat de peine restant à effectuer est inférieur à 2 ans.
- Les personnes condamnées dites « libres » (personne condamnée par le tribunal à une peine ferme, mais qui n'a pas commencé à l'exécuter est dite « libre ») peuvent bénéficier de mesure de semi-liberté « ab initio » si la peine prononcée est inférieure ou égale à 2 ans (1 an si récidive)



## Le petit mot Gepsa

En ce début de printemps :

**nous avons accueilli Mariele**, nouvel agent d'Accueil GEPsa.

**Le coin jeux a été réaménagé** avec une bibliothèque « Montessori », une petite cuisine et de la dinette.

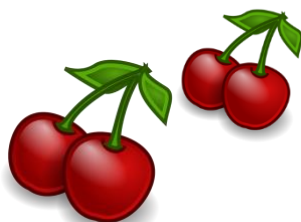


Nous avons remercié les élèves de la formation menuiserie de Rochefort qui ont fabriqué ces meubles en leur envoyant une affiche créée par les parents et enfants de passage à l'accueil familles.



## Recette : le clafoutis aux cerises

500 gr de cerises  
125 gr de farine  
50 gr de sucre  
1 sachet de sucre vanillé  
1 pincée de sel  
4 œufs  
25 cl de lait



Mélangez la farine, le sucre, le sucre vanillé et le sel avec les œufs.

Ajoutez le lait petit à petit tout en mélangeant.

Équeutez et nettoyez les cerises. Mettez-les dans un moule beurré. Versez l'appareil dessus.

Cuire 30 minutes à 190°C.

Et voilà, votre clafoutis aux cerises est prêt!

*Vous pouvez remplacer les cerises par un autre fruit de votre choix : fraises, abricots, prunes,...*